

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le mardi 8 février 2022 à 18h00 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérien, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du mardi 1^{er} février 2022.

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs BERNARD Jérôme, BOUCHARDON Mickaël, BOURJAT Laëtitia, BSERENI Stella, CAVROY Antoine, CHAUMONT Jean-Luc, CHIARUCCI Fabiano, ESSAYAR Khalid, FOUTRY Jean-Marie, LAMBERT Jean-Michel, LEBRAT Jérôme, LEFEBVRE Jean-Pierre, MAUDUIT Jean-Yvon, MOULIN Gilbert, NAJI Driss, PETITJEAN Gilbert, RAMERINI Danielle, RENAUD Christelle, SANCHEZ Josiane, SENECLAUZE Bruno

Présente en visioconférence : 0

Absent(e)s : M. BARRY Francis, M. FERLAY Aurélien

Excusé(e)s : Mesdames et Messieurs BERGEREON Solange, BRUN Claude, CARRIER Martine, CHAPEL Clément, DAVID Sylvette, DELAPLACETTE Philippe, DOS SANTOS Antoine, GAUTHIER Patrick, GRIFFE Gérard, LARUE Fabrice, MAISONNAT Pierre, MAZET Grégory, ORENES LERMA José, ROBERTON Gérard, RUILLIERE Yves, TOURVIELHE Max, VILLARD Benoit

Pouvoirs :

- M. BRUN Claude donne procuration à Me BSERENI Stella
- Me. CARRIER Martine donne procuration à M. BOUCHARDON Mickaël
- M. MAISONNAT Pierre donne procuration à M. BERNARD Jérôme
- M. ROBERTON Gérard donne procuration à M. SENECLAUZE Bruno
- M. TOURVIELHE Max donne procuration à Me BOURJAT Laëtitia

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 35

- o Pour : 35
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mickaël BOUCHARDON

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR UN AGENT

Le président explique que dans le cadre de ses missions M. Pierre Caritey a dû dans l'urgence valider sa participation aux ateliers « Gérer ses données de réseau avec QGIS/PostGIS » organiser par les rencontres utilisateurs francophones.

Il a réglé par ses propres moyens la somme de 20 euros, ainsi que mentionné dans le bulletin d'inscription en annexe 1/1 à la présente délibération.

Le président propose aux membres du Conseil Syndical de procéder aux frais réellement engagés par l'agent.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés de procéder aux remboursements des frais engagés par M. Pierre Caritey

Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérien et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 8 février 2022

Le Président,

Jérôme BERNARD



SM NUMÉRIAN
2 ZI Rhône Vallée Sud
07250 Le Pouzin
Tél. 04 75 30 13 13
Siret 250 702 156 00051 - APE 6311Z